

**VIIèmes journées d'étude
Ingénierie des dispositifs de formation à
l'international**

**« Evolutions des dispositifs de formation face
aux enjeux du développement rural à
l'international » -**

Paris - 16 / 17 janvier 2003.

Les journées sont co-organisées par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de
la Pêche et des Affaires Rurales (DGER) et Agropolis
sous le patronage de la FAO et le ministère des Affaires étrangères

***DEVELOPPEMENT RURAL ET FORMATION AU
MAROC
Eléments d'analyse et de réflexion***

Dossier préparé par Jean METGE (ENFA)

Le document à usage des opérateurs français dans le domaine des formations rurales devrait contribuer à une meilleure compréhension des problématiques de la relation formation/développement rural au Maroc. Dans ce but, il présente de manière succincte les grandes caractéristiques du monde rural du pays, les stratégies de développement rural mises en place et la place de la formation dans ces stratégies. Il met l'accent sur la situation de l'appareil de formation agricole afin d'analyser comment cet appareil répond aujourd'hui aux besoins de formation du monde rural.

Il doit permettre ainsi de soulever les principales questions qui seront mises en débat dans les 7^{èmes} Journées « Ingénierie des dispositifs de formation à l'international »

Précisons toutefois qu'il ne s'agit pas d'un document résultant d'expertises approfondies. Les données et les analyses présentées sont partielles et, même si elles sont issues pour la plupart de documents du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MADREF) et d'entretiens avec plusieurs responsables marocains, elles n'engagent que le rédacteur.

Ce n'est donc qu'une première étape dans la compréhension des problématiques de la relation formation/développement rural.

1/ LE MONDE RURAL, EN MARGE DU DEVELOPPEMENT

« ...notre monde rural se débat dans des problèmes qui contraignent ses habitants à abandonner la terre... » - extrait du discours du roi Mohammed VI - 20/08/1999 -

Analyse sans concession d'une situation alarmante caractérisée par les éléments suivants :

L'exode rural s'accroît

En 1999, la population du Maroc est évaluée à 29 millions (M) d'habitants dont 13,4 M de ruraux et 15,6 M d'urbains. Le ratio rural/urbain s'est inversé au début des années 90. A l'horizon 2025, même si la croissance se ralentit en raison d'une réduction spectaculaire de la fécondité, les projections démographiques, selon les estimations du FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population), font état d'une population totale de 39 M dont 14 M de ruraux environ, soit un rapport de l'ordre de 35/65. Toutefois, on peut remarquer qu'en valeur absolue, la population rurale a tendance à se stabiliser.

Mais ces chiffres sont globaux et le rapport rural/urbain évolue de manière très différente d'une région à l'autre. Par exemple le dépeuplement est fort dans les montagnes et les zones présahariennes alors qu'il se maintient dans la montagne rifaine. D'autre part, le modèle retenu prend en compte les tendances migratoires et les capacités d'absorption urbaine. Mais il n'est pas impossible qu'en cas de difficultés économiques croissantes (liées à une répétition des périodes de sécheresse par exemple) le phénomène d'urbanisation non contrôlée s'accroisse.

Les conséquences de ces phénomènes démographiques sont considérables : accroissement des problèmes sociaux dans la périphérie des villes, problèmes économiques liés notamment à la dégradation des taux d'auto-provisionnement agroalimentaire. Si le pays veut freiner, voire inverser cette tendance observée au cours des dernières années, une forte augmentation de la productivité agricole est nécessaire. Le rôle de la filière recherche/formation/développement sera décisif à ce niveau.

Le milieu rural est fortement marqué par la pauvreté

Selon le RGA 96, la population à très faible revenu représente un total de 5,7 millions de personnes environ, soit 43 % de la population rurale. 2/3 de cette population pauvre vit sur des micro-exploitations « non viables économiquement » (moins de 3 ha en sec, moins de 1 ha en irrigué) et 1/3 se trouve hors exploitation.

D'autres études indiquent que 70 % des pauvres vivent en zone rurale et que 30 % de la population rurale dépense moins de 3000 DH (soit 300 euros) par an, ce qui correspond à peu près au seuil absolu de pauvreté défini par les organisations internationales.

Ces populations sont en situation de vulnérabilité et de précarité. Elles survivent grâce à la pluri-activité (travail salarié temporaire en agriculture, sur des chantiers, parfois en ville pour un membre de la famille, ...).

Il est à noter que le taux de chômage officiel est faible en milieu rural : 5,4 % contre 13,9 % en moyenne pour le pays. Mais ces chiffres ont une signification limitée, car le sous-emploi est quasiment la règle en milieu rural. Les exploitations agricoles n'utilisent que 60 % de la force de travail qu'elles abritent. On ne recense que 80 000 salariés agricoles permanents pour l'ensemble du pays. Tous ceux, et ils sont la grande majorité, qui ne travaillent que

quelques mois par an ne sont pas inclus dans les statistiques du chômage. Le taux de chômage n'est pas en milieu rural un bon indicateur de la situation sociale.

Leur importance économique est négligeable, mais sur le plan social les ruraux pauvres représentent un poids considérable. Ces populations dont les ressources ne sont pas directement influencées par les politiques agricoles sont par contre essentielles à prendre en considération dans les stratégies de développement rural.

L'analphabétisme, un obstacle pour le développement rural

Alors que le taux d'analphabétisme des plus de 10 ans est de 50 % en moyenne sur l'ensemble du pays, il est de l'ordre de 70 % en milieu rural.

80 % des chefs d'exploitation sont analphabètes, et parmi les alphabétisés, les 3/4 ont seulement un niveau école primaire ou coranique. Quant aux femmes rurales, la situation est catastrophique puisque près de 9 femmes sur 10 sont analphabètes.

Cependant, peu après son accession au trône en octobre 1999, prenant acte de cette situation calamiteuse, le roi Mohammed VI a proclamé la « charte nationale de l'éducation » et a fait de la décennie 2000-2009 celle de l'enseignement et de la formation. Cela s'est déjà traduit par des progrès notables en matière de scolarisation. Mais la situation ne s'améliore que lentement en milieu rural. Les filles rurales ne sont scolarisées qu'à 48 % et, de plus, la grande majorité abandonne très vite la scolarité. A 13 ans, tous sexes confondus, 25 % seulement des enfants seraient scolarisés alors que 95 % des enfants de citadins sont touchés par l'enseignement fondamental.

Les femmes rurales, catégorie la plus touchée par le sous-développement

Au-delà de l'analphabétisme déjà évoqué, de nombreux problèmes touchent de plein fouet les femmes rurales : l'approvisionnement en eau potable et en bois de feu qui revient aux femmes dans plus de 90 % des cas, l'absence de centres de santé qui fait que 20% des accouchements seulement se font en milieu surveillé et que les séquelles des grossesses et accouchements constituent un grave problème de santé publique, un statut de « travailleuse » sans capacité de « décideur » dans l'immense majorité des cas.

De ce fait, en dépit du rôle qu'elles jouent dans la vie rurale, la situation des femmes constitue un facteur limitant du dynamisme de la société rurale.

Les infrastructures sont très insuffisantes

Le milieu rural a accumulé un retard considérable par rapport au milieu urbain en matière d'infrastructures économiques et sociales. Beaucoup d'indicateurs étaient à des niveaux alarmants en 1995. Un coup d'accélérateur a été donné depuis, avec le lancement de plusieurs programmes ambitieux : programme national de construction de routes rurales (PNCRR), programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER), programme d'électrification rurale globale (PERG), programmes socio-éducatifs. Il s'agit de réaliser en 15 ans (1995-2010) un effort 6 à 7 fois plus important que celui réalisé en 40 ans (1956-1995).

Le taux d'électrification serait passé de 13% en 1995 à 46 %* fin 2000.

* Chiffre cité par l'AFD. D'autres sources indiquent des taux moins élevés.

Le taux d'accès à l'eau potable était évalué à 37 % en 1999 et on estimait à 40 % le taux de maladie imputable à la qualité de l'eau.

Le réseau routier est lui aussi très insuffisant. Le nombre d'habitants situé à plus de 6 km d'une école ou d'un centre de santé (avec seulement une piste de liaison) est très important : 53 % pour les centres de santé. On compte un médecin du secteur public pour 26 700 habitants !

Mais, malgré ces efforts indéniables, compte tenu de l'importance des besoins et des ressources limitées, le milieu rural reste largement sous-équipé.

L'agriculture est la source quasi unique de revenus du monde rural, Le poids de l'agriculture dans l'économie du pays est énorme

Quelques chiffres suffisent à illustrer ces constats :

L'agriculture contribue à la formation du PIB à hauteur de 16 % en moyenne, mais avec des variations très importantes (12 à 24 %) selon les fluctuations climatiques annuelles.

La population vivant sur des exploitations agricoles ou de l'activité agricole représente actuellement 80 % de la population rurale.

Le rapport population active agricole/population active totale est de 37 %.

La courbe de la croissance du pays est quasiment parallèle à celle de la production agricole ... et des précipitations. En 1998, année pluvieuse, la croissance a été de 6,5 % tandis qu'en 1999, année de sécheresse, elle est descendue à moins de 1%.

L'aléa climatique à l'origine de l'insécurité alimentaire

Le climat est sec. Mais la pluviométrie varie fortement selon des régions : gradient décroissant du Nord au Sud et d'Ouest en Est. La saison sèche est très prononcée de mai à septembre.

Cependant, au cours des dernières années, on a pu constater une plus grande fréquence des années sèches. La forte variation inter annuelle de la production céréalière est la conséquence de ces aléas : variation de 20 à 100 M de qx. Les années 92, 93, 95 et plus récemment l'an 2000 n'ont pas atteint les 30 M de qx.

Cette insécurité climatique provoque une insécurité alimentaire globale, coûteuse pour le pays (nécessité d'importations massives lors des années sèches), et affectant de manière drastique les conditions de vie du monde rural, avec des répercussions sur les autres activités économiques.

L'enjeu de l'eau est aujourd'hui crucial au Maroc. L'appareil de formation agricole doit réfléchir au développement de formations sur cette thématique.

Les ressources naturelles se dégradent

Les sols marocains sont fragiles, à l'exception de quelques plaines alluviales, à cause d'une faible teneur en matière organique et de l'aridité. On estime que 70 % de la SAU totale sont soumises à une érosion intense.

Les zones de montagne, oasiennes et frontalières sont soumises à des phénomènes de désertification.

Les parcours qui représentent une fraction dominante des surfaces à vocation agricole sont dans certaines zones fortement dégradées : on estime ces zones à plus de 8 M d'ha, surtout dans l'Oriental, et les zones pré-sahariennes et sahariennes.

Le domaine forestier qui ne compte que 9 M d'ha s'amenuise du fait des défrichements et d'un reboisement insuffisant.

La situation du pays en matière de dégradation des ressources naturelles est donc dans un état de gravité inquiétant.

Comme la plupart des PED, le Maroc doit augmenter sa productivité agricole tout en préservant son environnement. Ce double défi est difficile à relever. Les formations agricoles doivent intégrer cette problématique dans leurs programmes.

Des inégalités sociales

Si la fracture sociale entre le monde urbain et le monde rural est une évidence au vu des données indiquées ci-dessus, on la retrouve également au sein du milieu agricole et rural. Les données foncières illustrent cette fracture :

Selon le RGA 96, sur près de 1,5 M. d'exploitations, il existe seulement 28 000 grandes exploitations (plus de 50 ha en bour, plus de 20 ha en irrigué), soit 1,9 % des exploitants qui disposent de 21,5 % de la SAU totale et 31 % de la SAU irriguée.

Les micro-exploitations non viables économiquement (moins de 3 ha en bour et 1 ha en irrigué) sont au nombre de 600 000 ; représentant 41,4 % de l'ensemble, elles ne disposent que de 8,5 % de la SAU totale et 5 % de la SAU irriguée.

Les 820 000 autres exploitations sont petites (pour leur majorité moins de 10 ha) ou moyennes ; elles détiennent 70 % de la SAU totale et 64 % de la SAU irriguée.

Une agriculture duale

Les grandes exploitations sont le plus souvent en situation privilégiée pour l'accès à la terre, au crédit, aux moyens de production et aux aides de l'Etat. De plus, elles bénéficient très largement de la politique de soutien des prix et du régime fiscal privilégié de l'agriculture. Elles sont en situation dominante dans les instances de représentation professionnelle. Une partie d'entre elles se sont modernisées et sont prêtes à faire face à la libéralisation des échanges.

Quant aux petits exploitants, sans moyens et sans formation, ils sont de fait exclus des instances de représentation professionnelle et des bénéfices des politiques agricoles en place. Ils n'ont pu se moderniser et risquent subir de plein fouet une ouverture des frontières sans contrepartie. Les plus faibles d'entre eux sont conduits à adopter des stratégies de survie ou d'autosubsistance et n'ont quasiment pas accès au marché.

L'agro-industrie est absente du monde rural

Les services d'approvisionnement en intrants, les industries de transformation, les entreprises commerciales sont concentrées dans les grandes villes. Casablanca se taille la part du lion puisque 80 % de l'agro-industrie nationale y est localisée.

2/ UNE NOUVELLE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

L'ensemble des constats présentés ci-dessus a conduit les pouvoirs publics marocains à s'interroger sur la mise en place d'une nouvelle politique de développement rural reposant sur une analyse globale de la situation du monde rural aujourd'hui.

Le développement rural est désormais affiché comme une **priorité** du développement national.

Le scénario retenu est celui du maintien d'une population rurale importante avec à la fois la pérennisation d'un grand nombre de petites exploitations et le développement de bourgs ruraux pourvoyeurs de services, de petites et moyennes activités agro-industrielles et d'emplois. Le scénario de dépeuplement massif des campagnes (qui a prévalu en Europe dans les années 60/70/80) n'est pas envisageable du fait de l'absence de pôles industriels et tertiaires aptes à absorber l'excédent de main d'œuvre issue du milieu rural.

Les **grands objectifs** affichés dans la stratégie 2020 du Ministère de l'Agriculture, du Développement rural (*) et des Pêches Maritimes (document de référence/1999) sont les suivants :

- Accroissement de la production agricole,
- Augmentation de l'emploi et des revenus dans l'agriculture,
- Création et diversification de l'emploi dans les activités para-agricoles et rurales,
- Arrêt des processus de dégradation de l'environnement,
- **Mise à niveau de l'éducation et de la formation professionnelle,**
- Amélioration des infrastructures et des services pour une meilleure qualité de vie,
- Correction des déséquilibres régionaux.

Ces objectifs, s'ils prennent toujours en compte la prééminence du secteur agricole du point de vue de son impact économique, ne négligent pas pour autant la dimension environnementale et la dimension sociale. Il y a là un virage important de la politique du pays vis à vis du monde rural.

Pour développer cette nouvelle stratégie, un certain nombre d'**approches ou principes d'action** ont été définis :

- Adoption d'approches intégrées, multidimensionnelles et **territorialisées.**
- Mise en pratique des dispositions de la politique de décentralisation et de déconcentration,
- Responsabilisation et participation des acteurs,
- Développement du partenariat

Mais une politique de développement rural dynamique suppose que l'Etat établisse un **contexte macro-économique favorable**, avec notamment la recherche d'une politique économique équilibrée (évitant par exemple une surévaluation du taux de change qui pénalise fortement les activités rurales), une révision progressive et différenciée de la politique agricole (prenant en compte les petits agriculteurs) et la mise en place de programmes de protection sociale adaptés aux ruraux pauvres.

() Le champ des compétences du Ministère de l'Agriculture a été élargi au Développement Rural. Mais cette compétence est partagée avec d'autres ministères, notamment : Intérieur, Emploi-Formation professionnelle-Développement social et Solidarité, Equipement, Aménagement du territoire-Urbanisme-Habitat-Environnement, ...etc*

D'autre part les **instruments et les niveaux de mise en œuvre** de la politique de développement rural devraient être redéfinis. Il s'agit par exemple de mettre en place des systèmes de financement adaptés aux exigences de l'action décentralisée et aux besoins diversifiés du monde rural. Il s'agit aussi d'utiliser des instruments de programmation et de suivi des actions dans le monde rural. Le niveau territorial de programmation est à privilégier ; toutefois dans un premier temps, on agira aux niveaux d'organisation existant (niveau provincial par exemple).

Enfin dans la stratégie 2020, l'accent est mis sur la **pluralité des acteurs et sur les rôles nouveaux** qu'ils auront à jouer dans le développement rural.

- L'Etat et son administration qui a une puissance considérable demeureront les acteurs principaux. Mais progressivement il est prévu que son rôle se limite à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques ; l'intervention directe dans les programmes étant transférée à d'autres acteurs. Mais ceci exige une réforme des mentalités, des attitudes ainsi que l'acquisition de nouvelles compétences. Et d'aucuns n'hésitent pas à affirmer que « pour quelque chose change, c'est d'abord l'administration qui doit apprendre à changer ».

Ceci implique aussi qu'une partie des attributions des services centraux soit déléguée aux services régionaux et provinciaux qui auraient un rôle fondamental à jouer dans la coordination et la mise en cohérence des programmes de développement local.

- Les collectivités territoriales verront leur rôle se développer, au niveau régional et au niveau local. Dans une optique de programmation participative des actions de développement, la commune rurale pourrait devenir un interlocuteur privilégié, sauf pour les problèmes dont l'échelle dépasse son cadre territorial. Au niveau des douars, les associations villageoises (jmaa) pourrait être constituer l'ossature de la concertation, par exemple pour les programmes « de gestion des terroirs villageois » ; mais elles n'ont pour l'instant aucune existence administrative et juridique.
- Les associations d'intérêt économique et professionnel occupent déjà une place importante. Leur rôle doit être renforcé dans différents domaines (formation, transfert de technologie, activités commerciales, ...). Sont citées les coopératives agricoles, les associations sans statut coopératif, les organisations professionnelles agricoles (association d'éleveurs, de producteurs d'agrumes,..), les chambres d'agriculture. Mais il est nécessaire d'améliorer la représentativité de certaines de ces structures qui rassemblent surtout des producteurs modernes ou des entrepreneurs agricoles et assez peu la masse des producteurs ruraux.
- Le réseau associatif et les organisations non gouvernementales devraient également être considérés comme partenaires, tout au moins pour celles qui pourront démontrer une capacité d'initiative et de mobilisation des énergies de la société civile. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui la plupart de ces acteurs potentiels restent insuffisamment organisés et que leur participation aux processus de développement s'en trouve limitée.

Cet ensemble d'objectifs et de principes reposant sur une analyse sans concession de la situation du monde rural du pays est révélateur de la volonté des pouvoirs publics de promouvoir une nouvelle politique plus soucieuse des problèmes rencontrés par les populations rurales. Il est d'ailleurs important de noter que tous les partis présents lors des dernières élections législatives de septembre 2002 ont mis l'accent sur cette question dans leurs programmes.

Mais si des directions ont été tracées, si des programmes ont été intensifiés (c'est le cas pour les équipements ruraux et des programmes de scolarisation, d'alphabétisation et de santé par exemple), un plan d'action global assorti de priorités et de nouveaux programmes concrets reste encore à élaborer.

Parmi les responsables marocains actuels, nombreux sont ceux qui, sans remettre en cause le diagnostic et les orientations prises en 1999, soulignent le manque de pragmatisme et de réalisme économique des ambitions affichées. Le discours dominant en 2002 au niveau du Ministère de l'Agriculture, tout en reprenant certains éléments de la stratégie 2020, semble d'ailleurs plus en retrait.

Il est donc encore beaucoup trop tôt pour porter un diagnostic sur une politique qui n'en est qu'à ses débuts et que le nouveau gouvernement qui vient de se mettre en place devra confirmer dans les faits. Mais il est d'ores et déjà clair, selon les observateurs marocains avertis, que les ambitions affichées devront être mises au niveau de moyens budgétaires limités.

Les programmes de développement rural en cours

La stratégie 2020 prévoit une mise en cohérence horizontale des programmes sectoriels, mais compte tenu de la diversité des programmes engagés, cela ne peut se faire que de manière progressive.

Il n'est pas possible ici de présenter un panorama exhaustif de l'ensemble des programmes en cours. Nous citerons :

1) Les programmes d'aménagement hydro-agricole.

La 2^{ème} phase du Programme National d'Irrigation prévoyait en « Grande Hydraulique » l'extension de l'irrigation dans plusieurs périmètres (Doukkala, Gharb, Loukkos par exemple) et en « Petite et Moyenne Hydraulique » l'extension de l'irrigation dans de plus petites zones ainsi que la réhabilitation de périmètres traditionnels. Mais la répétition des années de sécheresse qui a tari les ressources en eau disponibles a eu, semble-t-il, pour conséquence de restreindre fortement les réalisations.

2) Les projets de mise en valeur en bour.

Il s'agit de programmes intégrés qui prévoient la création de périmètres de mise en valeur avec des aménagements d'irrigation, des équipements et des services de base, des actions de développement agricole,...etc. Le programme vise la réalisation de 71 projets pour une superficie globale de 1,1 M. d'ha

3) Le programme forestier national

Il vise à limiter la dégradation des espaces forestiers et l'intégration de la forêt dans la dynamique du développement rural. On peut citer par exemple les 2 projets intégrés d'Ifrane et Chefchaouen.

4) Le programme d'amélioration des parcours

Il vise l'amélioration de la couverture végétale, la protection des ressources pastorales, la création de zones de mise en défens, la création de points d'eau,...etc. Il concerne de nombreuses régions : l'Oriental, le Tafilalet, Missour, ...

5) Les programmes d'équipement rural (cf p3)

6) Les programmes socio-éducatifs

7) Les programmes de diversification des activités économiques dans le monde rural

Par exemple il existe un programme de développement du tourisme rural dans les zones de montagne (Haut Atlas) et dans les provinces du Nord.

8) Les programmes spéciaux dans les zones de montagne, frontalières et oasiennes.

La dynamique de ces différents programmes est très variable. Les réalisations sont bien souvent en deçà des objectifs affichés. La mise en œuvre de la stratégie 2020 devrait permettre d'en réactiver certains et de les rendre globalement plus cohérents.

3/ UN DISPOSITIF DE VULGARISATION A RESTRUCTURER

La vulgarisation agricole n'est qu'un élément d'une politique de développement rural. Mais compte tenu de la place prééminente de l'agriculture, il nous est apparu nécessaire d'en décrire les grandes lignes et de préciser les orientations actuelles.

Sa structuration et ses missions

Au niveau central, les activités de vulgarisation sont dévolues à la Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement (DERD), plus particulièrement à la Division de la Vulgarisation Agricole (DVA). Il existe aussi un Centre National des Etudes et Recherches en Vulgarisation (CNERV) situé à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès qui est une structure d'appui et de formation pour les différents programmes de vulgarisation.

Au niveau régional ou provincial, on trouve d'une part les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) au nombre de 9, dont l'intervention se situe essentiellement sur les périmètres irrigués et certaines zones périphériques, d'autre part les Directions Provinciales de l'Agriculture (DPA) au nombre de 42 qui gèrent toutes les autres zones, c'est à dire la majorité du territoire rural. Les Offices ont une double mission : mise en valeur par des travaux d'hydraulique et vulgarisation. Les DPA ont des missions de mise en application des politiques agricoles, de suivi de campagne, de contrôle et de vulgarisation.

Au niveau local, il existe les Centres de Travaux (CT) placés sous l'autorité des DPA et les Centres de Développement Agricole (CDA) qui constituent les unités de base des Offices.

Les 122 Centres de Travaux sont des établissements publics dotés de la personnalité civile et d'une autonomie financière. Leur taille est variable, mais la plupart disposent de 15 à 20 agents. Leur dénomination est liée à leur mission primitive qui était de fournir des intrants et de réaliser des travaux pour les agriculteurs. Cette période étant révolue, leur mission consiste principalement aujourd'hui à assurer la représentation du MADREF au niveau local, réaliser le suivi de la campagne agricole et le contrôle des projets agricoles subventionnés, participer à des projets locaux (ex : Projet de mise en valeur des zones bour), organiser des actions classiques de vulgarisation (journées d'animation, visites techniques, conseils individuels, ..etc)

Les 179 CDA ne disposent pas quant à eux de l'autonomie financière, mais ils ont approximativement les mêmes missions que les CT. Leur aire d'intervention est cependant plus réduite.

Au total, il y a 1 technicien pour environ 2000 ha cultivés et 400 agriculteurs. Mais les disparités sont importantes entre les zones. L'encadrement en vigueur dans les périmètres irrigués par exemple est sans commune mesure avec celui des zones de montagne ou de parcours.

La vulgarisation agricole repose sur les principes et les objectifs définis dans le Plan Directeur de la Vulgarisation mis en place en 1989. Ce plan vise à réorganiser les structures, améliorer les méthodes de vulgarisation, renforcer les compétences des personnels, améliorer la liaison

recherche/formation/développement, lancer des programmes spécifiques et mettre en place un système de suivi évaluation.

Des points faibles

Cependant, en dépit des objectifs affichés, on peut constater un certain nombre d'insuffisances et de points faibles :

- La liaison recherche/formation/développement ne fonctionne pas bien. Le programme de transfert de technologie auquel participent les centres de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et les services de vulgarisation est positif (journées de formation, édition d'un bulletin ...), mais il demeure insuffisant et peu adapté aux petits producteurs ruraux.
- La situation des CT s'est fortement détériorée : Beaucoup ne disposent plus aujourd'hui de ressources budgétaires, « confisquées » par leur tutelle provinciale qui vise leurs dépenses. Les tâches administratives prennent souvent le pas sur les tâches de vulgarisation. Les personnels sont vieillissants et beaucoup ne sont pas remplacés à leur départ. Par ailleurs la formation des agents les a surtout préparés à fournir des conseils techniques agricoles, mais assez peu à accompagner des projets de développement plus globaux. Bref, à quelques exceptions près, les CT, qui sont pourtant les structures les plus proches des agriculteurs de base, ne sont plus à même aujourd'hui de remplir correctement leur mission de vulgarisation/développement.
- Le financement de la vulgarisation n'est pas assuré par un système pérenne puisqu'il n'existe pas de prélèvement fiscal sur l'agriculture.
- La tentative de transfert de la vulgarisation au secteur professionnel (expérimentation de la Chambre d'agriculture de Taounate par exemple) a échoué.
- La vulgarisation agricole demeure au Maroc un service public gratuit, mais en raison de certaines carences, on voit apparaître des bureaux d'études offrant leurs services payants aux agriculteurs disposant de moyens financiers suffisants. Ceci ne peut qu'accentuer la coupure entre les zones productives et les zones difficiles, entre les gros agriculteurs et les plus petits.

Quelques orientations nouvelles

A partir de 1998, la Division de la vulgarisation agricole a souhaité dépasser son champ d'intervention traditionnel pour mieux répondre aux besoins du milieu rural. Partant du principe que l'analphabétisme est un obstacle à une vulgarisation efficace, la DVA a décidé de participer aux programmes d'alphabétisation fonctionnelle. Elle contribue également aux formations par apprentissage destinées aux jeunes ruraux (agriculteurs et autres). Enfin, elle a accentué ses actions en direction des femmes rurales.

Les réformes structurelles en préparation

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, il y a urgence, pour faire face au défi de la modernisation de l'agriculture, à rénover le système de vulgarisation/développement .

Plusieurs scénarios ont été élaborés avec l'appui de la Banque Mondiale.

Ces scénarios reposent sur les principes suivants :

- Il faut conserver des organismes proches du terrain, de type CT.
- Il faut régler le problème de leur financement : La gestion de 122 CT financièrement autonomes, mais de fait sans ressources réelles, pose problème.
- Il faut séparer les métiers de contrôle et de conseil, aujourd'hui réalisés par les mêmes institutions (DPA/CT).

- La cohabitation de 2 systèmes, l'un pour le bour, l'autre pour l'irrigué ne se justifie plus. En effet, les Offices ont aujourd'hui quasiment terminé leurs programmes d'hydraulique ; la politique du 1 M d'ha irrigués est arrivé à son terme ; les 300 000 ha supplémentaires prévus ne peuvent être réalisés en raison de la baisse des ressources en eau disponibles. La gestion de l'eau est progressivement transférée aux associations d'irrigants. La mission de développement des Offices doit donc devenir prioritaire par rapport à l'action de mise en valeur.

En bref, il s'agit, quelle que soit la zone, d'une part de faire de faire appliquer des politiques, d'orienter, de contrôler, d'autre part de faire du développement.

Le scénario le plus probable à l'heure actuelle serait celui de la création d'offices de développement touchant à la fois l'irrigué et le bour. Dans un premier temps, aux 9 Offices existant dans les périmètres irrigués, des Offices supplémentaires (4/5) seraient créés en zone bour à partir des personnels des CT existant. Les DPA assurant dans cette nouvelle configuration essentiellement des fonctions d'orientation, de suivi, de contrôle et d'évaluation.

A ce stade, fin 2002, il ne s'agit que d'un projet de réforme. Mais selon les principaux acteurs interrogés au Maroc, il semble bien qu'un tel scénario puisse être mené à son terme dans les années à venir pour adapter les structures du développement agricole à la nouvelle donne du développement rural.

L'acquisition de nouvelles compétences par les agents d'un dispositif de vulgarisation rénové est un chantier important dans lequel le dispositif de formation technique et supérieur du MADREF devrait prendre toute sa place.

4/ UN APPAREIL DE FORMATION AGRICOLE EN PHASE D'ADAPTATION

L'enseignement supérieur, l'enseignement technique et la formation professionnelle agricole sont placés sous la tutelle du MADREF. Au sein de la DERD, il existe la Division de l'enseignement supérieur qui assure la tutelle des 3 établissements d'enseignement supérieur et la Division de l'enseignement technique et de la formation professionnelle qui gère 45 établissements répartis en 4 catégories.

4.1/ La formation professionnelle agricole et l'enseignement technique

Un système structuré

La formation professionnelle agricole est assurée par 39 établissements (*) répartis sur l'ensemble du pays :

- 8 Instituts Techniques Spécialisés en Agriculture (ITSA) formant des techniciens spécialisés, mais aussi des techniciens et des ouvriers qualifiés
- 11 Instituts Techniques agricoles (ITA) formant des techniciens et des ouvriers qualifiés
- 20 Centres de Qualification Agricoles (CQA) formant des ouvriers qualifiés.

Les techniciens spécialisés sont formés en 2 ans après le baccalauréat. Les spécialisations portent sur l'aviculture, la gestion et maîtrise de l'eau, l'électromécanique et la géomatique, la gestion de l'entreprise agricole, le technico-commercial (productions horticoles, protection des plantes, agrofournitures), les plantes ornementales et pharmaceutiques. Il s'agit pour la plupart de sections créées récemment dans un souci de diversification et d'adaptation au marché de l'emploi.

Les techniciens ont également 2 ans de formation après un recrutement au niveau baccalauréat (3^e année de lycée). La plupart des établissements (8) forment à ce niveau des généralistes en polyculture-élevage. Mais il existe d'autres filières : élevage (1), horticulture (1), forêts (1), mécanique agricole (1).

Les ouvriers qualifiés sont presque tous formés en polyculture-élevage, mis à part une section de mécanique agricole. Les élèves sont issus de la 9^e année du cycle fondamental ; pour partie il s'agit aussi de ruraux déscolarisés recrutés sur la base d'un concours.

L'enseignement technique est assuré par :

- 9 lycées agricoles préparant en 3 ans au baccalauréat « Sciences agronomiques ». A noter que sur ces 9 établissements, 6 sont sous tutelle du MADREF et 3 relèvent du Ministère de l'Education Nationale (MEN). Les lauréats sont ensuite pour la plupart orientés vers les ITSA et les ITA. Il faut aussi noter que récemment, pour optimiser l'utilisation des infrastructures, le MADREF a créé de filières de formation professionnelle dans certains de ces lycées.
- 30 collèges ruraux relevant du MEN, mais dans lesquels un enseignement de technologie agricole (initiation à l'agriculture) est dispensé par des enseignants du MADREF. 12000 élèves bénéficient de cet enseignement.

La capacité opérationnelle d'accueil et d'hébergement de l'ensemble du dispositif est (hors collèges ruraux) de l'ordre de 3500 places.

(1) Tous les chiffres cités dans ce paragraphe ont été actualisés en septembre 2002

Les effectifs par filière sont présentés dans le tableau suivant :

	<i>Technicien spécialisé</i>	<i>Technicien</i>	<i>Ouvrier qualifié</i>	<i>Bac Sc. agronomiques</i>
<i>Effectifs</i>	371	659	2165	522
<i>Lauréats</i>	132	305	903	128

Année 2001/2002

Le nombre de techniciens formés en agriculture et dans les secteurs connexes est fluctuant. Au cours des 5 dernières années, il a varié entre 430 et 670, avec une moyenne de 530 /an. Ces techniciens ne peuvent pas, semble-t-il, être tous absorbés par l'appareil productif qui, rappelons-le, compte aujourd'hui encore près de 1,5 millions d'exploitations. (dont 890 000 « économiquement viables »). Il y a lieu de s'interroger sur ces données.

L'encadrement pédagogique est assuré par 400 formateurs environ dont plus de 40 % sont titulaires d'un diplôme d'ingénieur (ingénieur d'état ou d'ingénieur d'application). Le nombre de techniciens est à peu près équivalent. Les enseignants d'enseignement général sont peu représentés.

La généralisation de l'alternance

Depuis 1996 (loi 36-96) l'ensemble du système de formation professionnelle marocain fonctionne selon le système de l'alternance. Les ITSA, ITA et CQA ont adopté progressivement ce mode de fonctionnement. Il s'agit de mieux insérer l'appareil de formation professionnelle dans son milieu et de développer l'enseignement pratique.

Pour les TS et T, 50 % de la formation est occupé par des stages, soit 10 mois de stage au total. Pour les OQ, le % est de 60, soit 11 mois de stage.

Les stages ont lieu chez des maîtres de stages, chefs d'exploitation. Il existe selon la DERD un réseau opérationnel de 1100 maîtres de stage dont la plupart ont reçu une formation les préparant à leur fonction.

Mais les interviews réalisées sur le terrain auprès de directeurs d'établissement et des enseignants chargés des stages ont permis de constater que la mise en œuvre généralisée d'un tel système ne va pas sans poser de nombreux problèmes en raison du % important de chefs d'exploitation analphabètes, du manque de motivation des tuteurs et des difficultés de suivi des stagiaires par l'établissement.

Au point que certains n'hésitent pas à dire qu'il s'agit d'une « fausse alternance » qui n'atteint pas le but recherché.

Des filières et des programmes en cours de rénovation

La plupart des filières restent centrées sur le secteur de la production. Mais un début de diversification a été entrepris, avec un développement récent des filières TS technico-commercial et gestion de l'eau.

Mis à part ceux des nouvelles filières, les programmes de techniciens et d'ouvriers qualifiés sont des programmes classiques à forte dominante technique qui prennent assez peu en compte les nouveaux besoins professionnels. La plupart ont d'ailleurs été conçus à une période où les diplômés trouvaient relativement facilement un emploi dans la fonction publique et où l'adéquation formation/emploi n'était pas un souci prioritaire. Mais la rénovation de ces programmes vient d'être lancée, en adoptant une approche par compétences

qui permet de prendre en compte l'évolution des métiers et la demande professionnelle. On peut aussi noter d'ores et déjà la mise en place d'un module « création d'entreprises » dans les filières de techniciens.

La mise en réseau des établissements

Afin d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la qualité de leurs prestations, les établissements sous tutelle de la DERD ont été organisés en réseaux régionaux (cf. annexe 2). A l'intérieur d'un réseau donné, les établissements sont encouragés à développer des projets communs. Il s'agit par exemple de créer un centre d'appui à la formation pratique en mettant en commun les moyens de chaque établissement, limitant ainsi les investissements.

Le bilan de cette action ne peut encore être tiré ; mais sur le terrain, nous avons rencontré un certain scepticisme quant à son opérationnalité et son efficacité.

La création au niveau des réseaux régionaux d'un conseil de perfectionnement présidé par un professionnel a également été décidée pour faire de la dimension régionale l'un des éléments essentiels de la stratégie de formation professionnelle agricole. Il s'agit maintenant de dynamiser ces conseils de perfectionnement.

Des moyens limités

Les moyens financiers alloués aux établissements sont très en deçà des besoins nécessaires pour assurer l'ensemble de leurs missions et une formation de qualité. D'autre part, la plupart n'ont pas d'autonomie financière et ne peuvent même pas générer des recettes pour diversifier leurs actions de formation. Sur 39 établissements de formation professionnelle, 6 seulement ont un statut SEGMA (service d'état géré de manière autonome) et 1 seul est doté du statut d'établissement public.

4.2/ Une nouvelle priorité :

La formation par apprentissage des jeunes ruraux

En application de la loi 12-00 sur la formation par apprentissage, un programme national pour la formation de 300 000 jeunes ruraux à l'horizon 2010 a été initié. Durant la période du plan quinquennal 2000-2004, il est prévu de former 100 000 jeunes ruraux dont 60 000 dans le secteur agricole et 40 000 dans les autres secteurs socio-économiques.

Pour atteindre ces objectifs, l'ensemble de l'appareil de formation du MADREF a été mobilisé dans le cadre d'une convention cadre entre le MADREF et le Ministère de l'emploi, de la formation professionnelle, du développement social et de la solidarité (MEFPDSS) en charge de cet ambitieux programme.

Cette formation s'adresse aux fils et filles d'agriculteurs désirant assurer la relève de leurs parents et plus largement à tous les jeunes ruraux déscolarisés (mais sachant lire et écrire).

Il s'agit d'une part de former une nouvelle génération d'agriculteurs aptes à gérer des exploitations agricoles compétitives, d'autre part de favoriser l'insertion de jeunes ruraux dans la vie active.

Pour 2002, les établissements agricoles doivent assurer la formation d'une première vague de 10 000 jeunes. Comme l'a souligné le directeur de la DERD, pour le pays et l'appareil de formation agricole, les enjeux de ce programme sont considérables. L'Union Européenne via le programme MEDA II doit également soutenir cette opération dès 2003.

Nous avons pu analyser concrètement comment cette formation a été mise en œuvre en 2001/2002 dans un ITA qui s'est fortement mobilisé, notamment par le biais de la Cellule de l'adéquation formation-emploi qui a assuré la coordination de l'opération.

Les constats sont les suivants :

- La formation centrée sur le métier de responsable de chef d'exploitation d'agriculture-élevage a été longuement préparée avec une démarche d'approche par compétences : élaboration d'un référentiel professionnel, puis d'un référentiel de formation.
- La formation a porté sur 120 jeunes (2 vagues de 60) dont l'âge est compris entre 16 et 27 ans, nombre bien inférieur à ce qui était prévu.
- La formation prévue sur 1 an (2 fois 1 mois en centre + 2 fois 3 mois en stage) s'est limitée aux 2 mois réalisés dans l'ITA. Du fait des difficultés à trouver des stages, la période de stage a lieu chez les parents sans suivi particulier.
- Les délégations de crédits, issus du ministère en charge de la formation professionnelle ont posé des problèmes. Il semble d'ailleurs que dans beaucoup d'établissements, les délégations de crédits n'ont pu encore avoir lieu, ce qui a empêché le démarrage des formations.

Ce programme n'en est qu'à ses débuts et les responsables, sans nier les difficultés, pensent qu'il pourra atteindre sa vitesse de croisière en 2003 et les années suivantes

Mais l'exemple observé montre bien la difficulté pour un appareil de formation qui n'y est pas préparé et dont les moyens humains et budgétaires sont très limités, à réaliser une formation de masse à destination des ruraux.

4.3/ Une action complémentaire : L'appui à l'installation des jeunes en milieu rural

La division de l'adéquation formation-emploi (DAFE) en charge de ce programme au niveau de la DERD s'appuie sur un réseau de cellules réparties sur le territoire et domiciliées dans des établissements d'enseignement (ITSA et ITA) et des organismes de développement (DPA, ORMVA, Chambres). Ces cellules ont notamment pour fonction d'accompagner les jeunes (diplômés de l'enseignement agricole, autres diplômés, jeunes ruraux,...) dans leurs projets d'installation en agriculture ou dans d'autres activités rurales : transformation, services, commerces,...

Une étude récente conduite par cette division avec la collaboration de l'Ecole Nationale de Formation Agronomique (ENFA) de Toulouse a montré l'intérêt de territorialiser les dispositifs d'appui, comme l'y invite d'ailleurs la stratégie 2020 de développement rural. Mais les obstacles demeurent importants pour les jeunes qui doivent accomplir un véritable parcours du combattant pour réussir leur installation : l'accès au foncier, au crédit, aux références, voire même à une formation et à un appui technique adaptés sont autant de difficultés qui jalonnent le parcours.

Les faibles moyens dévolus à ces cellules limitent actuellement l'impact de ce programme.

Il y a pourtant là un exemple de projet de développement local faisant collaborer les différents acteurs concernés (institutions d'enseignement et développement, collectivités, associations,...) pour une grande cause nationale (le développement rural et l'emploi), qui mériterait un meilleur sort.

4.4/ L'enseignement supérieur agronomique

Les établissements d'enseignement supérieur ont pour mission principale la formation des cadres du secteur agricole du pays, mais aussi une mission de recherche et de transfert de technologie

Une situation enviable

Il est composé de 3 établissements, l'Institut Agro-Vétérinaire (IAV) Hassan II à Rabat et son complexe horticole à Agadir, l'Ecole Nationale d'Agriculture (ENA) de Meknès et l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) de Salé

Tous ces établissements forment des ingénieurs à Bac+6., mais quelques formations à bac+2 sont aussi assurés (TS IAA par l'IAV par exemple). Le recrutement, très sélectif, est réalisé après le baccalauréat.

La capacité globale d'accueil est de l'ordre de 2500 places.

En 2001, 410 lauréats sont sortis de ces écoles selon la répartition suivante :

IAV : 320

ENA : 65

ENFI : 25

435 enseignants chercheurs (dont 300 sont titulaires d'un doctorat) assurent l'encadrement des étudiants

La formation est assurée dans 6 champs professionnels : agronomie (productions animales, végétales, horticulture, ...) médecine vétérinaire, foresterie, industries agricoles et alimentaires, équipement rural et topographie. Au total, on dénombre 28 options de spécialisation.

L'enseignement supérieur occupe une place prioritaire dans le dispositif d'enseignement du MADREF : le ratio enseignants-chercheurs/enseignants de la formation professionnelle agricole et technique est légèrement supérieur à 1, ce qui n'est observé dans aucun des pays de l'UE. En France par exemple ce ratio est de 0,16 ; le ratio lauréats ingénieurs/lauréats techniciens est de l'ordre de 0,8 (1 certaines années) . Le budget de l'enseignement supérieur est sans commune mesure avec celui de la formation professionnelle et technique.

En conséquence, l'enseignement supérieur agronomique marocain est considéré comme un enseignement de qualité, jouissant d'une bonne réputation au niveau national et international.

L'IAV en particulier joue un rôle important dans le réseau des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du bassin méditerranéen.

L'entrée dans une « zone de turbulences »

A la suite de la baisse de recrutement dans la fonction publique et les organismes périphériques, puis de son quasi arrêt, les lauréats de l'enseignement supérieur agronomique connaissent maintenant des difficultés d'insertion professionnelle. Le secteur privé n'a pas la capacité de les absorber tous et un pourcentage non négligeable de jeunes ingénieurs agronomes marocains ont rejoint récemment la cohorte des diplômés chômeurs(*)

() Il faut signaler que le Maroc est un des rares pays où le taux de chômage s'élève lorsque le niveau de formation augmente : selon une enquête de 1997, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est de 30,5 % alors que celui des diplômés techniciens n'est que de 15% et que le taux de chômage urbain est évalué à 16,9 %.*

Cette situation, sans être aussi dramatique que celle de l'enseignement supérieur général, inquiète fortement les pouvoirs publics au point que des mesures sont prises ponctuellement pour réduire les tensions : reprise des recrutements par petits paquets dans la fonction publique, mise en place d'un plan d'installation des diplômés en agriculture par distribution de terres des sociétés d'Etat (mais ce plan rencontre peu de succès parmi des lauréats non préparés au métier d'agriculteur).

Au-delà de la cause économique qui est essentielle, il semble que cette situation résulte aussi d'une adaptation insuffisante des établissements aux évolutions du milieu rural, de méthodes pédagogiques trop traditionnelles ne développant pas chez les étudiants les capacités entrepreneuriales, sans oublier le problème linguistique récurrent (non maîtrise de la langue française qui conditionne l'accession vers des emplois de haute responsabilité)

Les réformes en cours

La loi 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur comporte un délai d'application qui court jusqu'en mai 2003.

Les établissements sous tutelle du MADREF sont concernés par cette loi et sont invités à entreprendre les réformes nécessaires pour se conformer au texte législatif.

Rappelons que cette loi leur fixe 4 grandes missions :

- la formation initiale des étudiants,
- la formation continue des cadres,
- la préparation des jeunes à l'insertion professionnelle,
- la recherche et sa diffusion.

Plus précisément, la formation initiale devra être organisée en modules capitalisables

Les programmes de formation continue, très insuffisants à ce jour, devront être développés.

Mais surtout la question de l'insertion professionnelle va obliger les établissements à professionnaliser leurs cursus et donc à entreprendre des démarches d'ingénierie de formation (jusqu'ici plutôt mises en œuvre en formation professionnelle).

Plus globalement, chaque établissement devra définir dans le cadre de la loi son projet d'établissement.

La recherche

La question de la recherche qui mobilise une part importante des ressources humaines des établissements d'enseignement supérieur mériterait également un développement particulier dans la mesure où beaucoup considèrent qu'elle ne prend pas assez en compte les besoins du milieu rural. Un article récent sur la recherche zootechnique d'un enseignant-chercheur de l'IAV est significatif à ce sujet.

5/ LA RELATION FORMATION/DEVELOPPEMENT QUESTIONNEMENT

A la différence de ce que l'on peut observer dans un certain nombre de PED ou l'appareil de formation agricole est sinistré, le Maroc dispose d'un système de formation agricole structuré qui fonctionne et produit chaque année une cohorte de lauréats (ingénieurs, techniciens, ouvriers qualifiés) non négligeable.

De plus, au cours de la dernière décennie, un certain nombre de réformes et de programmes ont tenté d'adapter avec plus ou moins de réussite ce système aux évolutions du monde rural et de l'agriculture. Ces réformes ont été encadrées par un ensemble de textes législatifs relatifs à la formation professionnelle (loi 36-96 sur l'alternance, loi 12-00 sur l'apprentissage), à l'enseignement supérieur (loi 01-00) et également, en aval de la formation, à l'insertion professionnelle et à la promotion de l'emploi des jeunes. La création au début des années 90 au sein de la DERD de la Division adéquation formation-emploi est aussi le reflet de ces préoccupations.

Il n'en reste pas moins que l'appareil de formation doit relever aujourd'hui 2 défis majeurs :
Le premier est **l'insertion de ses lauréats**, ingénieurs et techniciens dont l'employabilité s'est dégradée face à la crise et au repli du recrutement dans la fonction publique

Le deuxième porte sur la **formation des fils et filles d'agriculteurs** et plus largement des **jeunes ruraux** qui, malgré le lancement du programme national par apprentissage présenté plus haut, demeure rudimentaire et très insuffisant quantitativement. La réduction de la fracture entre une agriculture déjà engagée dans la voie de la modernisation et apte à faire face à la libéralisation du marché et une petite agriculture numériquement très largement majoritaire est conditionnée par la mise à niveau de cette ressource humaine. Rappelons que 70 % des 1,5 millions d'exploitations font moins de 5 ha !

On pourrait en ajouter un troisième qui est la formation continue de tous les agents en exercice du développement rural (cadres, techniciens, formateurs, vulgarisateurs, responsables professionnels, agriculteurs) pour les rendre acteurs de ce développement

De manière plus précise, face à ces préoccupations, les responsables marocains s'interrogent sur un certain nombre d'éléments fondamentaux de leur système.

Nous retranscrivons ici (sans que cela soit exhaustif) les principales questions qui ont été soulevées à l'occasion de séminaires, colloques ou discussions informelles

La dimension de l'appareil de formation professionnelle

Le nombre d'établissements (39) répartis sur l'ensemble du territoire pourrait paraître suffisant. Mais beaucoup, notamment les CQA, sont de petite taille et ne disposent que de peu de moyens. Ils ne peuvent répondre aujourd'hui à l'ensemble des besoins de formation des jeunes ruraux et de formation continue du monde rural.

Eu égard aux moyens limités, quelles solutions pour répondre aux impératifs d'une formation de masse ?

L'architecture globale du système

La filière ingénieur qui comprend 3 écoles est largement dominante.

Un pyramidage des flux de lauréats du type 400 ingénieurs/500 techniciens/1000 ouvriers qualifiés est-il pertinent ?

Comment favoriser l'accession de jeunes ruraux à ces formations d'ingénieurs afin de mettre en marche l'ascenseur social ?

La filière TS et la filière T ne sont pas bien différenciées en terme de niveau et de type d'emplois. Quelles adaptations restent à faire ?

La formation des chefs d'exploitation n'existe pas en formation initiale. Faudrait-il mettre en place une formation diplômante pour ce public ?

La diversification des filières

Elle a été entamée : TS technico-commerciaux, TS gestion de l'eau,.. etc

Quels autres secteurs sont-ils redevables de formations spécialisées ?

Les questions environnementales ne mériteraient-elle pas des filières de formation spécifiques ?

Mais il ne faut pas oublier que le Maroc doit encore augmenter fortement sa production agricole dans les secteurs traditionnels (céréales, élevage,..).

Dans ces conditions, quel équilibre entre le secteur production et les autres secteurs ?

L'adaptation des programmes

Elle a été initiée dans les filières TS selon une approche par compétences. Mais elle doit être poursuivie et intensifiée afin mieux répondre aux besoins actuels du monde professionnel et de mieux ancrer les établissements dans leur territoire, conformément aux recommandations de la stratégie 2020.

Quelles adaptations faut-il réaliser dans les filières techniciens et ouvriers qualifiés ?

Peut-on mettre en place des modules propres aux établissements et « territorialisés » ?

Comment développer les capacités entrepreneuriales des élèves ?

Quelle place faire à l'étude des systèmes de production et plus largement des systèmes agraires des différentes régions du pays ?

Comment aborder la question de l'amélioration de la petite agriculture paysanne ?

Quelle place faire dans tous les programmes aux questions agri-environnementales, à la qualité des produits agricoles ?

Comment aborder les enjeux de la libéralisation du commerce international et ses conséquences sur le monde rural ?

La pédagogie

Même si des améliorations sensibles ont été constatées depuis quelques années (cf. formation des formateurs), il reste encore beaucoup à faire pour passer du modèle « transfert des connaissances/mémorisation/restitution » à un modèle plus ouvert davantage tourné vers l'autonomisation des formés.

L'alternance et l'apprentissage

De tels systèmes s'inspirent fortement du système dual allemand, voire du système français mis en place dans le domaine agricole par les « maisons familiales ». Leur généralisation en formation professionnelle pose des problèmes importants et mérite qu'une réflexion approfondie y soit consacrée.

Quelles sont les conditions de leur réussite dans le contexte marocain ?

Quelles améliorations peut-on apporter à leur fonctionnement ?

Comment faire en sorte que les systèmes mis en place permettent l'analyse critique des modèles observés en stage ?

Comment susciter l'adhésion et la participation effective des maîtres de stage et des maîtres d'apprentissage afin qu'ils puissent devenir de vrais partenaires de la formation ?

La formation des formateurs

Les formateurs de l'enseignement agricole sont en général des enseignants motivés et de bon niveau. Ils constituent le principal atout du système qui devrait s'appuyer sur cette ressource pour évoluer et s'adapter. Nombre d'entre eux ont d'ailleurs bénéficié d'une formation pédagogique mise en place par la DERD avec l'appui de la coopération française (partenariat ENA/ENFA) dans les années 90. Mais leurs compétences doivent maintenant s'élargir pour en faire des acteurs à part entière du développement rural

Les questions portent actuellement sur les points suivants :

Comment mettre en place un système de formation continue pérenne et organisé en partenariat entre les directions concernées (DRH, DERD) et les centres de formation (ENA, CNERV, ITSA,...) ?

Quelles orientations pour cette formation continue, en fonction du profil d'enseignant recherché ? (une simple mise à jour technique et pédagogique ne suffit plus).

Plus globalement ne faudrait-il pas mettre en place un centre de formation de formateurs et d'ingénierie pédagogique ?

La formation des agents de développement

Compte tenu des ambitions affichées dans la stratégie 2020, cette question est également cruciale pour accompagner le développement rural

Quel profil pour l'agent de développement de demain ?

Comment permettre aux vulgarisateurs actuels d'évoluer vers de nouvelles fonctions d'agents de développement ?

L'appareil de formation agricole a sa place dans ce vaste chantier. Il dispose de certains atouts, à commencer par l'existence d'un Département Sciences de la Vulgarisation et de la Pédagogie à l'ENA de Meknès et du CNERV situé sur le même site.

La relation recherche/formation/développement

Elle est à repenser et à réorganiser au service du Développement, la situation actuelle n'étant pas satisfaisante

POUR ELARGIR LE DEBAT...

L'agriculture marocaine face à la libéralisation du commerce international Quels enjeux pour la formation ?

La politique agricole et alimentaire marocaine vise, d'une part à assurer un approvisionnement des villes et une consommation minimale (avec des prix suffisamment bas), d'autre part à maintenir des prix rémunérateurs pour les producteurs.

Les céréales notamment, qui occupent une place prépondérante dans l'alimentation humaine, sont considérées comme des produits stratégiques pour assurer la paix sociale et une certaine redistribution des revenus.

Dans ce but, les pouvoirs publics ont mis en place un certain nombre d'instruments spécifiques. Par exemple pour le blé tendre : fixation d'un prix d'achat à la production, garanties de débouchés pour les quantités bénéficiant de ce prix, aides aux circuits de collecte,.. Ceci compense aussi les charges qui pèsent sur les producteurs (taxation des importations d'équipement,..). Globalement, les 5 produits dits de base : céréales, sucre, huile, lait et viandes sont concernés par les interventions publiques.

La réduction des subventions qui avait été envisagée lors des premiers programmes d'ajustement structurel n'a pas été conduite à son terme. Par contre les subventions aux intrants (notamment les engrais) ont été supprimées et le marché libéralisé à ce niveau.

Le Maroc est l'un des pays membre fondateur de l'OMC en 1995.

Les accords de l'OMC signés à Marrakech établissent un certain nombre de règles sur le commerce international des produits agricoles :

- La transformation de toutes les barrières non tarifaires en droits de douane et leur réduction progressive
- La réduction de toutes les mesures de soutien interne
- La disparition des subventions directes, des soutiens à l'exportation, au transport, ...

Un moratoire sur la remise en cause des soutiens agricoles existe cependant jusqu'à la fin de l'année 2003.

Le Maroc fait partie des pays qui demandent une forte réduction de la protection tarifaire des pays développés pour mieux accéder à leur marché et des exceptions pour les PVD en matière de réduction des droits de douane.

Les relations entre l'UE et les Pays Tiers Méditerranéens (et donc le Maroc) sont régies par le processus de Barcelone initié en novembre 1995. Les accords prévoient la création d'une zone de libre échange entre l'UE et les PTM à l'horizon 2010.

Mais l'accord d'association conclu avec le Maroc le 1^{er} mars 2000 ne prévoit plus pour les produits agricoles qu'une plus grande libéralisation tout en prenant en compte la sensibilité particulière de chaque produit. A ce niveau de nombreux problèmes restent posés : par exemple, comment concilier la volonté exportatrice du Maroc et des autres PTM en fruits et légumes (où des concessions commerciales importantes existent de la part de l'UE) et le maintien de ces mêmes productions dans les pays du sud de l'UE ? Comment accroître l'autosuffisance alimentaire du pays tout en ouvrant son marché aux produits septentrionaux européens : céréales, oléagineux, viandes, produits laitiers ?

En résumé, la libéralisation des échanges de produits agricoles est une tendance lourde. Le Maroc sera conduit à modifier dans ce sens sa politique agricole dans les années à venir, même si, pour des raisons de politique intérieure, il ne pourra vraisemblablement le faire que très progressivement.

On peut penser que les chefs d'exploitation de grande taille déjà engagés dans la voie de la modernisation pourront faire face à la nouvelle donne, et donc à la concurrence, par des efforts accrus de productivité. Par contre la masse des petits producteurs ruraux, sans moyens financiers et sans formation, seront confrontés à des difficultés croissantes. Ceci pourrait se traduire par une accentuation de l'exode rural avec toutes les conséquences connues : paupérisation des périphéries des villes, risque de troubles sociaux, récupération politique de la situation, ... Des stratégies de résistance en milieu rural axées sur l'autosubsistance (stratégies que l'on rencontre déjà en période de sécheresse) pourraient aussi se développer, ce qui freinerait alors quelque peu l'exode.

Au delà de toutes les mesures d'accompagnement qui devraient alors être mises en place, les autorités marocaines considèrent que l'éducation et la formation professionnelle sont des leviers incontournables pour contribuer aux adaptations nécessaires. C'est d'ailleurs un axe majeur de la stratégie de développement rural 2020. L'enjeu est tel que l'appareil de formation agricole a été invité à se mobiliser en adaptant ses formations de cadres, en contribuant aux programmes d'alphabétisation fonctionnelle et en initiant un vaste programme de formation des jeunes ruraux. Mais il ne peut à lui seul faire face aux énormes besoins dans ce domaine. Les grands bailleurs de fond ainsi que les coopérations bilatérales (nationales et décentralisées) doivent accentuer leur participation à cet effort prioritaire.

LA COOPERATION FRANCO-MAROCAINE POUR LES FORMATIONS RURALES : active , mais dispersée !

La formation agricole a été un axe important de la politique de coopération franco-marocaine au cours des dernières années.

On peut citer, par exemple, le programme « vulgarisation-pédagogie » qui, entre 1988 et 1995, a permis de mettre en place une formation supérieure de cadres en vulgarisation/pédagogie, et de développer la formation continue des formateurs et vulgarisateurs du pays.

Actuellement, plusieurs programmes dans lesquels interviennent des établissements d'enseignement supérieur et technique français sont toujours en cours ; ils concernent notamment :

- La formation des élèves-ingénieurs agronomes via un dispositif d'accueil en stage dans des exploitations agricoles françaises (cf. annexe 1 : stage 250/réseau Maroc),
- La mise en place de nouvelles filières et programmes de la formation professionnelle,
- La mise en place de formations par alternance pour les jeunes ruraux,
- L'appui au dispositif d'insertion des jeunes en milieu rural,
- Les relations d'échanges inter-établissements (enseignement supérieur et enseignement technique),
- L'appui institutionnel (DERD, DRH) pour la formation des agents du MADREF.

Ces coopérations sont considérées comme positives par les équipes franco-marocaines qui en ont la charge. Mais en même temps, elles comportent des limites :

- La taille des projets est trop petite : malgré leur qualité intrinsèque, beaucoup d'acteurs considèrent qu'il s'agit pour la plupart de projets manquant d'envergure, bénéficiant de financements trop faibles, et donc sans impact significatif sur les évolutions globales du système de formation agricole.
- Il n'existe pas de coordination globale entre les différentes actions : chacune d'elles est conduit de manière indépendante et ceci nuit à la cohérence et à l'efficacité de l'ensemble.
- La complémentarité des actions franco-marocaines avec celles des autres coopérations bilatérales ou multilatérales n'apparaît pas clairement.

Il est donc légitime de se poser la question d'une nouvelle stratégie de coopération franco-marocaine dans le domaine de la formation/développement rural pour contribuer de manière plus efficace aux nécessaires évolutions de ce secteur.

Il revient aux responsables marocains et français (MADREF, MAE,...) de définir cette nouvelle stratégie.

Mais les acteurs de la formation et du développement rural se doivent d'avancer leurs propositions et de faire en sorte que l'expertise française, qui trop souvent se présente en ordre dispersé, soit mieux positionnée dans les projets actuels. Sa contribution aux programmes multilatéraux (européens notamment) de formation/développement qui se mettent en place est également insuffisante et il convient d'y remédier.

D'autre part, il convient d'être attentif aux orientations qui seront prises par les autorités marocaines pour adapter leur système de formation et le mettre au service du développement rural. Ce suivi est le garant de la réactivité et du développement de nos partenariats.

Les problèmes actuels et les enjeux sont tels que les projets de coopération dans le domaine des formations agricoles et rurales sont appelés à se développer. Il serait dommage que les acteurs français de la formation n'y occupent pas une place de premier plan.

Annexe 1

Le « Réseau Maroc » des établissements agricoles Français

Le réseau Maroc, né de l'impact du stage dit stage 250, a vu conforter son action par la signature d'un protocole de coopération entre la D.G.E.R (France) et la D.E.R.D (Maroc) en mai 1996.

Ce protocole a permis de mettre en place un chargé de mission DGER près du DERD à Rabat, M. Loussert Raymond. Fort de ses 35 années de coopération passées au Maghreb, M. Loussert est un appui efficace à la mise en place du stage 250, des chartes de jumelage, des voyages d'études de professionnels agricoles et des relations privilégiées entretenues par les acteurs du réseau Maroc.

- **Stage 250**

Accueil de 250 futurs ingénieurs agronomes ou vétérinaires marocains en stage dans des exploitations agricoles françaises de la première semaine de juin à la deuxième quinzaine d'août. Action menée depuis plus de douze ans (2750 jeunes marocains accueillis dans des exploitations agricoles françaises sur l'ensemble du territoire).

- **Jumelages d'établissements**

- E.P.L.E.F.P.A de Marmilhat jumelé avec l'Institut Technique Horticole de Meknès.
- E.P.L.E.F.P.A. de Poitiers jumelé avec l'Institut Technique Agricole de Mohammedia.
- E.P.L.E.F.P.A. de Dijon jumelé avec le Lycée Agricole de Ain Taoujdate.
- E.P.L.E.F.P.A de Melle jumelé avec l'Institut Technique Agricole de Fquih Ben Salah.
- E.P.L.E.F.P.A. du Mans jumelé avec l'Institut Technique Agricole de la Chaouia, l'Institut Technique de Mécanique Agricole de Bouknadel et le Centre de Qualification Agricole de Settat.
- E.P.L.E.F.P.A de Dax jumelé avec l'Institut Technique Agricole de Souihla (Marrakech).
- E.P.L.E.F.P.A d'Antibes et le E.P.L.E.F.P.A de Borgo avec l'I.T.A de Souihla
- E.P.L.E.F.P.A. d'Albi avec l'Institut Technique de Topographie et de Génie Rural de Meknès.
- E.N.I.T.A de Marmilhat avec l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès.
- E.P.L.E.F.P.A de la Tiérache à Vervins avec l'I.T.A de la Chaouia.
- E.P.L.E.F.P.A d'Amiens le Paraclet, E.P.L.E.F.P.A d'Airion et E.P.L.E.F.P.A de Ribecourt avec le réseau des établissements agricoles de la région d'Agadir.

Des contacts et des jumelages sont envisagés :

- E.P.L.E.F.P.A de St Gervais d'Auvergne et le E.P.L.E.F.P.A de Moulins avec l'Institut Technique Royal d'Elevage de Fouarat.
- I.N.H d'Angers avec le Complexe Horticole d'Agadir (IAV Hassan II)
- E.P.L.E.F.P.A la Côte St André avec l'Institut Technique Agricole d'Errachidia.
- E.P.L.E.F.P.A d'Yssingeaux avec l'Institut Technique Agricole de Fquih Ben Salah.
- Le lycée Agricole privé de Ste Colette à Corbie avec le l'I.T.A de Mohammedia
- Le Lycée agricole privé de Chauny avec le lycée agricole de Temara

- **Association Maroco-Française 250 plus**

Une Association Maroco-Française d'échange et de coopération pour l'enseignement agricole a été créée en juillet 98.

- **Correspondants du Réseau :**

- BOUDOU Jean-Marc, animateur du réseau, Directeur de l' E.P.L.E.F.P.A d'Amiens Le Paraquet 80 440 COTTENCHY
- Robert Alain, technicien de coopération, E.P.L.E.F.P.A des Combrailles 63390 St GERVAIS d'Auvergne.

Annexe 2

Réseaux Régionaux d'Etablissements d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle Agricoles au Maroc.

Réseau	Région	Etablissement Coordonnateur ou siège le Conseil de Perfectionnement	Etablissements du Réseau
1	Tanger-Tétouan	Institut Technique Spécialisé Agricole Ben Karrich Tétouan	<ul style="list-style-type: none"> ITSA Ben Karrich CQA de Larrache CQA de Chefchaouen
2	Gharb-Cherarda Benni Hssen	Institut Technique Royal d'Elevage de Fouarat Kenitra	<ul style="list-style-type: none"> ITREF de Fouarat LA de Mechraa Bel Ksiri Sidi Kacem CQA de Nourat Sidi Kacem
3	Rabat-Salé Zemmour-Zaer	Institut Technique Spécialisé en Mécanique Agricole et Equipement Rural de Bouknadel Salé	<ul style="list-style-type: none"> ITSM de Bouknadel ITREF de Salé ITA de Tiflet LA de Témara
4	Chaouia-Ouardigha Abda-Doukkala	Institut Technique Spécialisé Prince Sidi Mohamed de Gestion et du Commerce Agricole de Ben Slimane	<ul style="list-style-type: none"> ITSGCA Prince Sidi Mohamed ITA de la Chaouia Settati LA de Jema Shaim Safi CQA de Settati (Ouled Moumen) CQA d'Ouled Fennane /Bir Mézo
5	Marrakech-Tensift-Haouz Tadla-Azilal	Institut Technique Agricole de Souihla Marrakech	<ul style="list-style-type: none"> ITA de Souihla Marrakech ITA de Fquih Ben Salah LA de Fquih Ben Salah CQA de l'Attaouia et d'Ouled Bougrine
6	Massa-Draa	Lycée Agricole d'Ouled Teima Taroudant	<ul style="list-style-type: none"> LA d'Ouled Teima Taroudant CQA de Taroudant CQA de Tiznit
7	Meknès-Tafilalet Fès-Boulmane	Institut Technique Horticole de Meknès	<ul style="list-style-type: none"> ITH de Meknès ITGRT de Meknès ITA de Ben Khilil Khénifra ITA d'Errachidia LA de Ain Taoujdate El Hajeb CQA de Bouderbala El Hajeb CQA d'El Menzeh Sefrou CQA de Missouri
8	Oriental-Taza-Al hoceima	Institut Technique Agricole de Zraib Berkane	<ul style="list-style-type: none"> ITA de Zraib Berkane ITA de Sahel Boutahar Taounate LA de Berkane LA d'Oued Amlil Taza CQA de Midar Nador CQA de Bouchat Oujda
9	Guelmim-Essmara Laayoune-Boujdour Sakia.Elhamra Oued Eddahab Lagouira	Centre de Qualification Agricole de Laayoune	<ul style="list-style-type: none"> CQA de Laayoune CQA de Guelmim

Références consultées :

- AFD, 2001 - Méditerranée, économies en marche - 128 p.
- APCA, 2001 - Dossier Europe Méditerranée - L'enjeu agricole.
- BELHA A., RAHMOUNI N., SALVAUDON A., 2000 - L'agriculture des pays du Maghreb (Maroc, Tunisie) face à la libéralisation du commerce international - Document ENGREF - Rapport de TGE auprès de l'AFD - 61 p.
- BLANC P., 2002 - Introduction/ Les enjeux pour l'agriculture méditerranéenne - à paraître
- CIHEAM -IAMM, 1997 à 2000 - Options méditerranéennes.
- DUCHAMP G., 1999 - L'agriculture marocaine. Bulletin du Conseil Général du GREF n°53
- USEO M., 2001 - Appui de la coopération française à la mise en œuvre de la politique marocaine de développement rural - Mémoire ENSAR - 60 p.
- ENFA/DERD, 2001 - Projet d'appui à l'installation des jeunes en milieu rural au Maroc - Etude de faisabilité.
- LENOIR G., 1998 - Les fellahs victimes de la libéralisation - Alternatives économiques n°164
- MADRPM, 1999 - Stratégie 2020 de développement rural - 293 p.
- MADRPM, 1999 - Plan de développement économique et social 1999-2003 - Sous Commission Développement agricole - Groupe Filière technologique et développement des ressources humaines - 50 p.
- MADREF, 2002 - Rapports de suivi-évaluation des activités de vulgarisation agricole.
- MADREF, 2002 - Enseignement technique et formation professionnelle agricole - Situation actuelle / Plan d'action 2002-2003.
- MAE-DGCID, 2002 - Communications personnelles.
- MAE-SCAC/Ambassade de France au Maroc, 2002 - Communications personnelles
- SRAIRI M. T., 2002 - Enseignement et recherche zootechniques face aux contraintes des élevages au Maroc : une convergence encore à réaliser ? - Le courrier de l'environnement n°46.
- VERMEREN P., 2002 - Le Maroc en transition. Editions La Découverte.

Entretiens

Au cours des années 2001 et 2002, de nombreux d'entretiens ont pu être conduits au Maroc avec des responsables du MADREF (en particulier de la Direction de l'Enseignement de la Recherche et du Développement), d'établissements d'enseignement agricole, d'organismes de développement et avec certains acteurs de terrain (agriculteurs notamment).

GLOSSAIRE

AFD	Agence Française de Développement
APCA	Assemblée Permanente de Chambres d'Agriculture
CDA	Centre de Développement Agricole
CQA	Centre de Qualification Agricole
CT	Centre de Travaux
DAFE	Division de l'Adéquation Formation Emploi
DERD	Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement
DPA	Direction Provinciale de l'Agriculture
DRH	Direction des Ressources Humaines
DVA	Division de la Vulgarisation Agricole
ENA	Ecole Nationale d'Agriculture
ENFA	Ecole Nationale de Formation Agronomique
ENFI	Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs
IAV	Institut Agro Vétérinaire
ITA	Institut Technique Agricole
ITSA	Institut Technique Agricole Spécialisé en Agriculture
MADREF	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural , des Eaux et des Forêts
MAE	Ministère de Affaires Etrangères
MEFPDSS	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, du Développement Social et de la Solidarité
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole
PTM	Pays Tiers Méditerranéens
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
UE	Union Européenne